

TARNOS *Contact*

**VOTRE VILLE
VOTRE VIE
VOTRE CHOIX
DIMANCHE 17 MARS,
LES TARNOSIEN·NE·S VOTENT !**

VILLE ACTIVE & SPORTIVE

La politique de la Ville récompensée !

ENVIRONNEMENT

Du nouveau pour le nettoyage des plages

LÀ OÙ JE T'AMÈNERAI...

Découvrez le lac de la Tuilerie avec Pierre Ducom

AU TABLEAU !

Régis Guichenducq, un Tarnosien aux manettes du Tram'bus



Mars 2019 - n° 183



Votre ville Votre vie Votre choix

La Municipalité est intimement convaincue que vous devez pouvoir donner votre avis, en toutes circonstances, au-delà de l'élection de vos représentant·e·s.

Dimanche 17 mars, tous les Tarnosien·ne·s inscrit·e·s sur la listelectorale sont ainsi appelés à décider par le vote, en répondant oui ou non à la question suivante :

« Face à la situation actuelle de la Communauté de communes du Seignanx marquée par :

- La hausse de 43% de la fiscalité sur les ménages en 2016, avec l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- L'exclusion de la majorité municipale tarnosienne de l'exécutif communautaire,
- L'échec dans le domaine du développement économique et de l'emploi (Allées Shopping),
- La faiblesse des investissements communautaires en faveur de Tarnos (19 %),

Êtes-vous favorables à ce que la Ville de Tarnos continue d'exiger de la Communauté de communes du Seignanx :

- Une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Une représentation significative de la majorité municipale dans l'exécutif et une pleine coopération avec toutes les communes membres,
- Une réévaluation de l'attribution de compensation figée depuis 2009, malgré l'essor économique réalisé à Tarnos, générant la majeure partie des recettes fiscales perçues par la Communauté de Communes,
- Une répartition plus équitable des investissements sur les différentes communes ? »

OUI

NON

Pour voter

Pour voter, il faudra vous rendre dans votre bureau de vote habituel entre 8h et 18h, muni·e d'une pièce d'identité. Les jours précédents le scrutin, chaque électeur et électrice recevra par courrier, les professions de foi des groupes politiques et les bulletins de vote « oui » et « non ».

Procuration : en cas d'empêchement, vous pourrez voter par procuration. Pour cela, vous devez vous rendre à la gendarmerie afin de signaler la personne qui votera à votre place. Le formulaire est à remplir en ligne (<https://www.servic-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>) ou directement à la gendarmerie.

Coût de la consultation

Vous permettre de vous exprimer par le vote a naturellement un coût. L'organisation du scrutin est évalué à 12 000 €.

Elle est intégralement financée grâce à la réduction des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint·e·s au Maire qui aura permis une **économie de 126 000€** sur le mandat.

Dimanche 17 mars, ON VOTE !

Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

En 2016, l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était adoptée à une voix près au Conseil communautaire du Seignanx (17 pour, 16 contre).

Conséquence immédiate : une augmentation de 43% en moyenne des impôts communautaires pour les foyers du canton, pour tou-te-s, y compris les bénéficiaires de faibles revenus ou les résident-e-s des parcs sociaux.

Les élu-e-s Tarnosien-ne-s à la Communauté de communes s'étaient unanimement opposé-e-s à cette taxe, à une exception près. Une prise de position qui entraîna l'exclusion de la seule représentante de la majorité municipale tarnosienne à l'exécutif par le Président de la Communauté de communes.

2.5 millions d'€ : c'est ce que perçoit la Communauté de communes du Seignanx grâce à la TEOM, soit une moyenne de 187€ par an par ménage.

TOUT LE DOSSIER

Comme pour chaque échéance citoyenne, le matériel électoral et les professions de foi des groupes politiques souhaitant participer à la consultation vont vous être envoyés par courrier.

Retrouvez-les également sur le site de la Ville :

LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DANS L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

Communes	Nombre d'habitants	Part de la population du Seignanx	Nombre de représentants des majorités municipales au Bureau communautaire
Biarrotte	267	1 %	1
Biaudos	883	3,32 %	1
Ondres	5 069	19,07 %	1
Saint-André de-Seignanx	1 687	6,35 %	1
Saint-Barthélemy	425	1,6 %	1
Saint-Laurent de-Gosse	598	2,25 %	1
Saint-Martin de-Seignanx	5 264	19,8%	1
Tarnos	12 387	46,6%	0

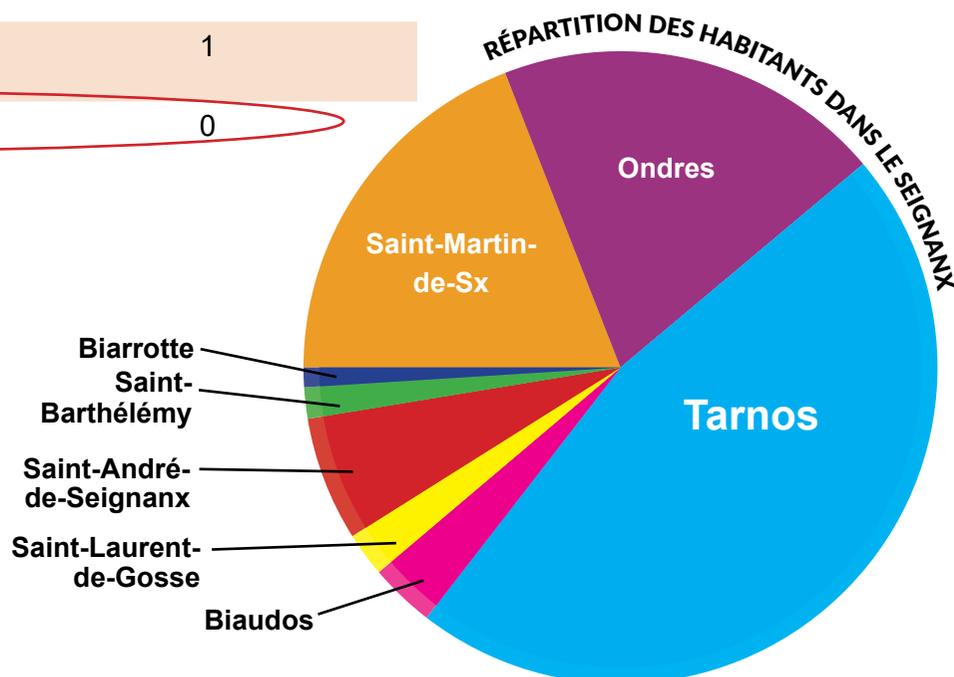


Flashez-moi

www.ville-tarnos.fr : « ma mairie » - « Démocratie / débat / discours »

TARNOS, C'EST :

- **12 387** habitant·e·s
- **46,6 %** des habitant·e·s du Seignanx
- **0** représentant·e de la majorité tarnosienne à l'exécutif communautaire





Votre ville Votre vie Votre choix

Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

LA CONTRIBUTION DE TARNOS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

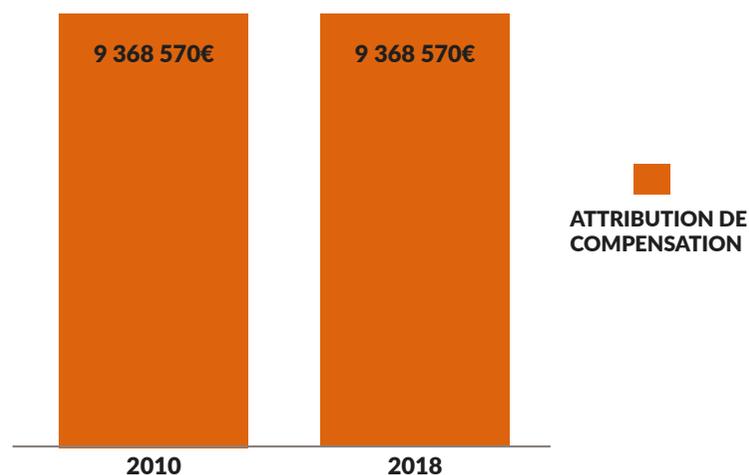
Ressources 2016	Seignanx (€)	Dont issues du territoire Tarnosien (€)	Part de la contribution tarnosienne (%)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 517 579	1 214 890	80,1%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 405 934	3 642 121	82,7%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	71 278	44 030	61,8%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	213 617	171 132	80,1%
Taxe d'habitation (TH)	2 992 506	1 409 650	47,1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) & Taxes additionnelle à la TFPNB (TAFNB)	106 000	20 039	18,9%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	2 401 008	1 190 463	49,6%
Autres impôts locaux et assimilés	28 886	0	0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources communales (FNGIR, récupéré réforme 2011)	3 202 911	3 306 091	103,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 1997-2002 (transférée Taxe professionnelle unique 2010)	1 684 118	1 556 760	92,4%
Total général des recettes fiscales	16 623 837	12 555 176	75,52%

Sources : Direction Générale des Finances Publiques

➤ **75.5% des recettes fiscales de la CC du Seignanx sont issues de Tarnos**

➤ **19.4% des investissements du Seignanx sont réalisés à Tarnos**

L'attribution de compensation des transferts de la fiscalité d'entreprises de Tarnos à la Communauté de Communes est gelée depuis 2010, malgré l'inflation et l'important développement économique sur Tarnos

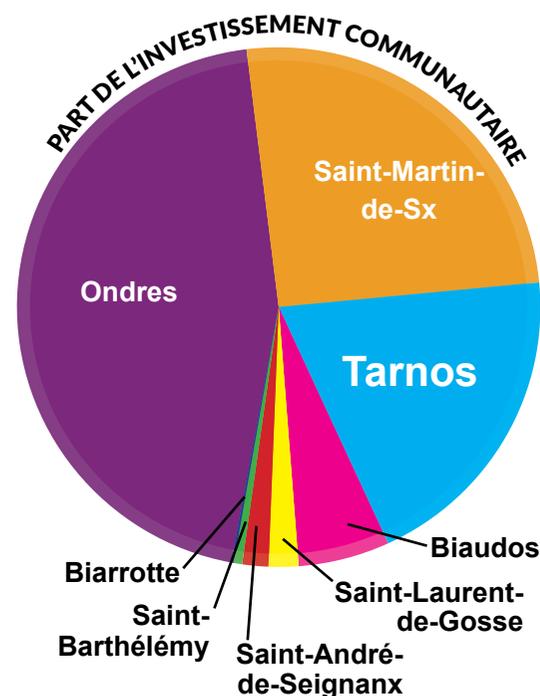


Dimanche 17 mars, ON VOTE !

Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

INVESTISSEMENTS DU SEIGNANX DANS CHAQUE COMMUNE

Communes	Investissement communautaire	Part de l'investissement communautaire	Investissement par habitant
Ondres	7 019 883 €	44,5 %	1 385 €
Saint-Martin-de-Seignanx	3 957 801 €	25,1 %	752 €
Tarnos	3 067 119 €	19,44 %	248 €
Biaudos	878 343 €	5,57 %	995 €
Saint-Laurent-de-Gosse	287 594 €	1,82 %	481 €
Saint-André-de-Seignanx	250 556 €	1,59 %	149 €
Saint-Barthélemy	101 000 €	0,51 %	238 €
Biarrotte	24 000 €	0,15 %	90 €



Sources : Registre des actes administratifs de la Communauté de Communes du Seignanx

RÉSUMÉ

TARNOS DANS LE SEIGNANX, C'EST :

46,6% de la population

75,5% de l'apport fiscal de la Communauté de communes

Mais : 19,4% des investissements communautaires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX, CONSTAT :

- 43% de hausse de la fiscalité locale
- Exclusion de Tarnos de l'exécutif
- Échec du projet-phare de l'exécutif : les Allées Shopping
- Faibles investissements à Tarnos

LES ENJEUX DE LA CONSULTATION :

- Baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Pleine coopération des communes et réintégration de Tarnos dans l'exécutif
- Réévaluation de l'attribution de compensation
- Répartition plus équitable des investissements entre communes